



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **24**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **23/05/2018**

**OBJET : ACQUISITION TERRAIN THUIR POUR
 CESSION AU SDIS 66**

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -
 LEHOSSINE (Camélas) — PUJOL (Fourques) - TOURNE
 (Llauro) - MAURAN (Montauriol) — VILA (Oms) —
 BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) — NOURY
 (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, LAVAIL,
 LEMORT, VOISIN, MON, BATALLER-SICRE (Thuir) — LESNE
 (Tordères) — AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) -
 PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à G.CHINAUD
 J.CHEREZ (Castelnou) à M.LESNE
 N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL
 N.GONZALEZ (Thuir) à R.OLIVE
 D.RUIZ (Thuir) à JM.LAVAIL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
 S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absent:

JC.BERNADAC (Thuir)
 L.FERRER (Thuir)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Brigitte BATALLER-SICRE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAINS DE LA COMMUNE DE THUIR ET CESSION EN PLEINE PROPRIETE AU SDIS 66 POUR CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS :

VU les compétences facultatives de la Communauté de communes des Aspres, et notamment la mise à disposition de terrains pour implantation de casernes de gendarmerie et de centre de secours.

Le Président **EXPOSE** que le Président du SDIS a confirmé au Maire de THUIR le positionnement du futur casernement des pompiers sur sa commune, et pour investir dans la construction d'une nouvelle caserne, souhaite la possession en pleine propriété du terrain dédié.

Il **RAPPELLE** que la mise à disposition de terrains pour l'implantation d'un centre de secours est une compétence de la communauté de Communes

Il **PRECISE** les caractéristiques du terrain en question : cadastré n°AO146 d'une superficie de 4989m² propriété de la ville de THUIR,

ET **PROPOSE** de l'autoriser à procéder à l'acquisition dudit terrain à la Commune de THUIR, au prix de 50€/m², pour le céder en pleine propriété et à titre gratuit au SDIS 66, une fois les travaux d'amenée des réseaux réalisés.

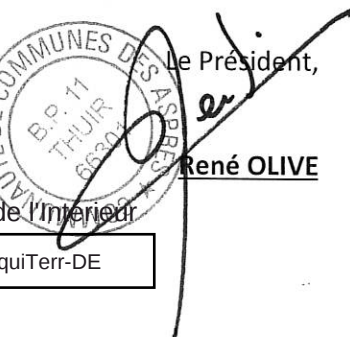
Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'acquisition du terrain cadastré à THUIR n°AO146 d'une superficie de 4989m² au prix de 50€/m², soit 249 450€.

AUTORISE le Président à passer l'acte définitif de cette acquisition auprès de Maître VALENCIA, ainsi que la signature de tous actes se rapportant à cette affaire.

DECIDE de céder au terme de l'acquisition, le terrain ainsi identifié en pleine propriété et à titre gratuit au SDIS 66, pour lui permettre de construire le casernement du secteur.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180529-62-18_AcquiTerr-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2018